

Rapport de la commission traitant du préavis intercommunal n° 14-2012

« Réhabilitation du collecteur intercommunal Mèbre, à Chavannes-près-Renens, secteur Préfaully/Blancherie »

La commission s'est réunie le mardi 3 avril 2012, à 19h00 au Centre Technique Communal (CTC).

Tous les membres sont présents. Il s'agit de :

Mmes Simone SZENYAN, Gisèle MARTIN, Nicole HAAS TORRIANI, MM. Xhevat GASHI, Jacques BERTHOUD, Jérôme TENDON, Michele SCALA et Didier VIENET, rapporteur.

Mme Tinetta MAYSTRE et M. Jean-François CLEMENT représentent la Municipalité, accompagnés de M. SARDA, chef de service des travaux et M. PORQUEDDU, ingénieur du bureau d'études RIBI.

Le président ouvre la séance. Il précise que ce préavis fait suite au préavis n°3-2011 « Réhabilitation du collecteur intercommunal Mèbre, à Chavannes-près-Renens, secteur Mouline » et donne la parole aux représentants de la Municipalité.

Présentation du projet

Mme Maystre rappelle que ce collecteur intercommunal est la propriété de 5 communes (Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Saint-Sulpice et Renens), réunies sous le nom de l'Entente intercommunale Mèbre – Sorge pour en assurer la gestion. Dans un souci d'assurer sa pérennité pour les générations à venir, un PGEEi (plan général d'évacuation des eaux intercommunales) a été élaboré pour définir les travaux de maintenance à réaliser, ceci pour les 15 prochaines années, soit un montant total de 6'190'000 francs.

M. Porqueddu rappelle quelques données importantes relatives à ce collecteur, notamment sa construction en 1965, le fait qu'il évacue les eaux usées d'un bassin de population de 60'000 habitants, ceci sur une distance de 11 kilomètres, jusqu'à la STEP lausannoise de Vidy.

Ce collecteur est composé de 3 branches distinctes, soit :

- canalisation Mèbre
- canalisation Sorge
- canalisation Chamberonne.

Sa valeur à neuf est estimée à 30 millions de francs.

Le préavis concerne le secteur 3 défini dans le PGEEi, composé d'une canalisation de 80 cm de diamètre dans la zone supérieure et 90 cm dans la zone aval.

Les réfections vont porter sur l'étanchéité du tronçon, la consolidation ponctuelle de la banquette avec la création d'une chambre et sa protection face à l'environnement (un seul saule devra être abattu).

Les travaux préparatoires avant l'intervention sont importants car il faut assurer l'écoulement des eaux usées. Des canalisations provisoires devront être installées afin de dévier les eaux.

Un film relatant l'inspection caméra a été présenté à la commission. Celle-ci a pu constater les dégâts à l'intérieur de la conduite, notamment au niveau des joints entre tuyau. Des racines d'arbres se sont développées depuis l'extérieur vers l'intérieur du tube. L'étanchéité n'est plus garantie. Les eaux usées peuvent infecter la Mère.

La technique de réhabilitation est la même que pour le précédent tronçon (secteur 7 – Mouline), soit la mise en place d'une gaine d'environ un centimètre d'épaisseur.

Aspects financiers

M. Jean-François Clément explique que le fonds existant dans les comptes de l'Entente a permis de financer les deux premières tranches de travaux et d'autres travaux urgents. Aujourd'hui, ce fonds est épuisé et il est nécessaire d'assurer le financement des travaux par les communes.

Pour Renens, un fonds affecté est prévu à cet effet et se monte, selon les comptes 2010, à 12,3 millions de francs. Le montant de ce préavis sera prélevé sur ce fonds. Concrètement, Renens paye sa part des travaux. Ceci est considéré comme un investissement, amorti par un prélèvement au Fonds affecté « Réseau d'égout et ouvrages d'épuration ».

Il précise que, au vu des travaux à financer ces prochaines années, découpés en 17 secteurs, et des autres travaux d'entretien sur le réseau communal, le prix du m3 facturé aux habitants devra probablement être revu.

Questions

Un commissaire s'étonne de ne pas voir apparaître la commune de Jouxten-Mézery dans l'Entente. Il est précisé que cette dernière ne fait pas partie des communes propriétaires mais des communes utilisatrices et qu'une taxe de transit de 9,5 cts par m3 d'eau est perçue.

Un commissaire se demande s'il ne serait pas opportun de réunir les commissions des communes membres de l'Entente afin d'éviter la répétition des présentations. Il est répondu que seules trois communes doivent présenter un préavis. Pour les deux autres communes, les montants sont moins importants et restent de compétences municipales. De plus, lorsqu'une telle solution a été retenue, certaines communes ont vécu de mauvaises expériences.

Les questions étant épuisées, les représentants de la Municipalité se retirent.

La discussion n'est pas demandée et les commissaires acceptent les conclusions du préavis à l'unanimité.

Conclusions

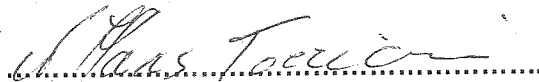
Le conseil communal de Renens,
Vu le préavis n° 14-2012 de la Municipalité du 19 mars 2012,
Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

- AUTORISE l'entente intercommunale Mèbre-Sorge à entreprendre les travaux de réhabilitation du collecteur Mèbre (secteur Préfaully-Blancherie), sur le territoire de la Commune de Chavannes-près-Renens.
- ACCORDE à la Commission de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge le crédit nécessaire, soit la somme de Fr. 390'000.—TTC, selon les modalités décrites ci-dessus, sous chiffre 10 et 11.
- ALLOUE à l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge une subvention communale d'investissements de Fr. 118'443.-, selon les modalités décrites ci-dessus, sous chiffre 10 et 11.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire.
Elle figurera dans le compte d'investissements du patrimoine administratif, sous le compte n° 3861.5620.062 « Collecteur intercommunal Mèbre Préfaully-Blancherie ».

Commissaires :

HAAS-TORRIANI Nicole



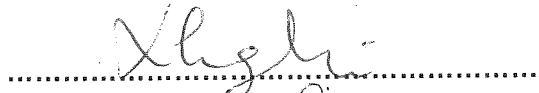
MARTIN Gisèle

.....

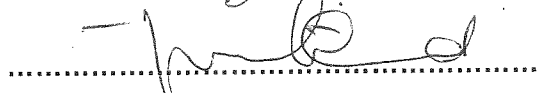
SZENYAN Simone

.....

GASCHI Xhevat



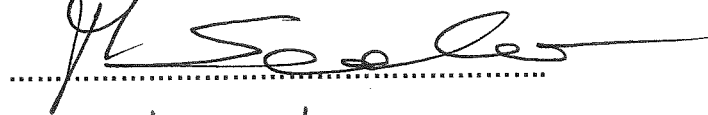
BERTHOUD Jacques



TENDON Jérôme



SCALA Michele



VIENET Didier, rapporteur

